

Mairie de GOSNE

Place du Calvaire

35140 GOSNE

☎ 02 99 66 32 08

✉ mairie@gosne.fr

75-2026

Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 035-213501216-20260910-75_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six,

le 10 septembre, à 20h30,

Date d'affichage

14 septembre 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Serra, Aubault, Foliard, Orain

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Minaud, Guérin-Leconte, Boutheloup

Procurations de M. Cervi à M. Aubault, de Mme Minaud à Mme Gillet, de Mme Guérin-Leconte à Mme Orain

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Formant la majorité des membres en exercice

M. Blot a été élu secrétaire de séance

75-2026 ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire indique que le Service de Gestion Comptable de Fougères Collectivités a sollicité la Commune pour admettre en non-valeur des créances émises par la Commune – budget logements locatifs. Il s'agit de loyers impayés, dont la commission de surendettement a validé l'effacement de la dette.

Le montant total de ces créances est de 2 051.84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des créances émises pour un montant total de 2 051.84 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget logements locatifs 2026, chapitre 65.

Le Registre dument signé pour copie conforme,

Le Maire,

David VEILLAX

